



REGLEMENT POUR LES CARTES JOURNALIERES PAYANTES dites « CARTES INVITÉS » en 2024

1. Carte « invité » (payant 10 €)

Chaque membre de l'amicale peut demander l'autorisation d'inviter un « non membre » pour une journée de pêche dans nos étangs.

La demande, sera soumise par téléphone à l'approbation du président avant la date de pêche.

Celle-ci comprendra obligatoirement pour l'invité ses :

Nom, prénom, adresse complète, numéro de téléphone, numéro de l'étang désiré.

Voir le règlement spécifique ci-dessous (point n°3).

2. Carte « invité » pour les pêches de nuit (payant 15 €)

Possibilité pour un membre d'inviter un « non membre » dans les conditions habituelles au tarif de 15 € pour tout le weekend (au lieu de 10€/jour x 2 jours = 20€ pour le weekend).

La carte de pêche « invité » doit être prise avant le jour de pêche (contact et règlement de la somme).

3. Règlement particulier applicable avec un invité

- L'invitation d'un non membre est soumise au paiement associé (journée à 10 € ou weekend de pêche de nuit à 15 €) modalités précisées par téléphone par le président lors de la réservation.
- Le règlement intérieur de l'amicale s'applique à l'invité sous la responsabilité du membre de l'amicale qui l'a invité.
- Chaque membre peut inviter « un » seul non membre. Cas « particuliers » traités par le président lors de la demande.
- Le membre et son invité pêcheront des postes voisins.
- Les invités sont les bienvenus uniquement en dehors des pêches « spécifiques » (donc pas les jours d'ouverture ni suite à une immersion ni durant la saison du carnassier, etc.). Cas « particuliers » traités par le président lors de la demande.
- Les invités pêcheront exclusivement en NO KILL (= prélèvement de poisson interdit pour l'invité).
- Le comité se réserve le droit de refuser une demande de carte « invité » sans avoir à en justifier le motif.
- Le président diffusera au garde pêche ainsi qu'aux membres du comité l'identité des invités et l'étang pêché afin d'éviter tout problème en cas de contrôle aléatoire.

4. Point de contact

- Membre souhaitant inviter un « non membre » : contacter Serge LOUPMON au 06 23 53 13 71.